

COMITÉ DE SOUTIEN DES ÉLU-E-S A L'ABEILLE ET AUX APICULTEURS

L'Abeille, actrice majeure de l'agriculture et de l'environnement

Aujourd'hui, en France et dans le monde, l'abeille et la filière apicole sont gravement menacées. Plus de 80 % de notre environnement végétal est fécondé par les abeilles, qui jouent un rôle incontournable de pollinisateurs. Ainsi, près de 20 000 espèces végétales menacées sont encore sauvegardées grâce à l'action pollinisatrice des abeilles. Près de 40 % de notre alimentation (fruits, légumes, oléagineux, etc.) dépend exclusivement de l'action fécondatrice des abeilles et des pollinisateurs sauvages. Par ailleurs, l'apiculture en France représente 133 millions d'euros de chiffre d'affaires, près de 100 000 emplois concernés et environ 3 milliards d'euros engendrés par l'action pollinisatrice des abeilles.

Pourtant, aujourd'hui, après avoir survécu à tous les changements climatiques, les abeilles sont menacées en raison de mutations profondes de l'environnement dues notamment à des pratiques agricoles inadaptées et particulièrement l'emploi abusif de produits phytosanitaires.

En France, depuis 1995, près de 30 % des colonies d'abeilles disparaissent chaque année. En 10 ans, 15 000 apiculteurs ont cessé leur activité. De 1995 à 2016, la production nationale a été divisée par trois et les importations ont triplé.

L'UNAF, qui peut compter sur 400 000 colonies entretenues par nos apiculteurs professionnels, pluriactifs et de loisir, représente 40% de la pollinisation sur le territoire.

Nous, élu-e-s, nous engageons à :

- 1- Soutenir l'action des apiculteurs, notamment de l'UNAF, ainsi que des associations de protection de l'environnement auprès des pouvoirs publics et notamment auprès des ministres de l'Agriculture et de la Transition écologique pour obtenir une véritable protection des abeilles et des pollinisateurs ;
- 2- Exiger une stricte application du règlement européen 1107/2009 en matière d'homologation des produits phytopharmaceutiques ;
- 3- Œuvrer pour une législation européenne plus rigoureuse sur l'utilisation durable des produits phytopharmaceutiques ;
- 4- Favoriser une agriculture réellement respectueuse de l'environnement ;
- 5- Favoriser la mise en culture de végétaux à vocation pollinifère et nectarifère afin d'augmenter le volume des ressources disponibles pour les pollinisateurs et l'ensemble de la biodiversité ;
- 6- Œuvrer pour une agriculture sans OGM ;
- 7- Favoriser l'information, en direction des agriculteurs notamment, sur le rôle essentiel de l'abeille et les usages de précaution ; et soutenir les actions visant à aider les agriculteurs à changer leurs pratiques pour une agriculture plus respectueuse des abeilles et des pollinisateurs comme le fait l'association BeeFriendly au travers du déploiement de son label agricole éponyme et des bonnes pratiques par exemple ;
- 8- Œuvrer à la mise en place de mesures concrètes (plantations, haies...) pour lutter contre les impacts de la crise climatique ;
- 9- Favoriser la connaissance de l'abeille en tant que sentinelle de l'environnement et de l'apiculture au niveau national et européen ;
- 10- Soutenir notamment les actions de l'UNAF dans la défense des intérêts économiques et écologiques des apiculteurs et relayer l'ensemble de ses programmes, comme le programme Abeille Sentinelle de l'Environnement, le label APicité, etc.

Nous, élu-e-s, soutenons les actions des associations en faveur de la sauvegarde de l'abeille et des pollinisateurs dans l'intérêt des générations futures.



COMITÉ DE SOUTIEN DES ÉLU-E-S A L'ABEILLE ET AUX APICULTEURS

Coupon - Réponse

Nom :

Prénom :

Email :

Téléphone :

Fonction :

Ville :

Département :

J'adhère à la charte et je rejoins le Comité des élus/es visant à soutenir l'Abeille, actrice majeure de l'environnement et de l'agriculture

A renvoyer par courrier à l'UNAF – 5bis rue Faÿs – 94160 SAINT-MANDE

